



Parc P-4a et passage piétonnier

Site Outremont et ses abords

15 mars 2017, 18 h 30 - Centre communautaire intergénérationnel
999, avenue McEachran, Outremont (Québec) H2V 3E6

Rapport de l'atelier de participation citoyenne

Montréal 

Table des matières

1. Déroulement de la soirée.....	2
2. Démarche et propositions d'aménagement	3
3. Période de questions	5
4. Synthèse des ateliers	5
5. Étapes suivantes	9
ANNEXE 1	10

1. Déroulement de la soirée

18 h 15 : accueil des participants et déroulement de la soirée

18 h 30 : bref rappel de la démarche de programmation des parcs du site
Outremont

18 h 45 : présentation des deux propositions d'aménagement du parc P-4a

19 h 00 : période de questions

19 h 15 : ateliers de coconception en sous-groupes

20 h 00 : rapports d'ateliers

20 h 15 : pause

20 h 30 : synthèse des rapports d'ateliers

20 h 45 : prochaines étapes de la démarche de coconception

21 h 00 : mot de la fin et remerciements

2. Démarche et propositions d'aménagement :

Outre la construction des pavillons universitaires de l'Université de Montréal et des ensembles résidentiels, quatre nouveaux lieux publics seront aménagés au sein du projet du site Outremont : une place publique, deux parcs de voisinage (P-1 et P-4a) et un parc de quartier (P-3). Faisant partie de la présente démarche d'aménagement, le parc P-4a a une superficie d'environ 7 600 m². Il est situé à l'extrémité sud-est du site, entre les avenues Querbes et Champagneur. Sa limite sud-est définie par l'ancienne emprise de chemin de fer qui traverse le site en diagonale.



Figure 1_Lieux publics du site Outremont

La vocation du parc P-4a étant celle d'un « parc de voisinage », la Ville a convié les citoyens résidant à proximité à un atelier de participation citoyenne portant sur l'aménagement du futur lieu public. Ainsi, plus d'un millier d'invitations ont été transmises aux citoyens, par voie postale, au sein du périmètre d'envoi illustré ci-dessous. Finalement, 25 citoyens ont participé à l'atelier du 15 mars 2017.



Figure 2_Périmètre d'envoi des invitations aux citoyens

Au cours de cet atelier, la Ville a dans un premier temps rappelé la démarche de programmation des parcs du site Outremont effectuée en 2013 et présenté le contexte de ce futur lieu public. Par la suite, deux propositions d'aménagement du parc P-4a ont été présentées aux participants.

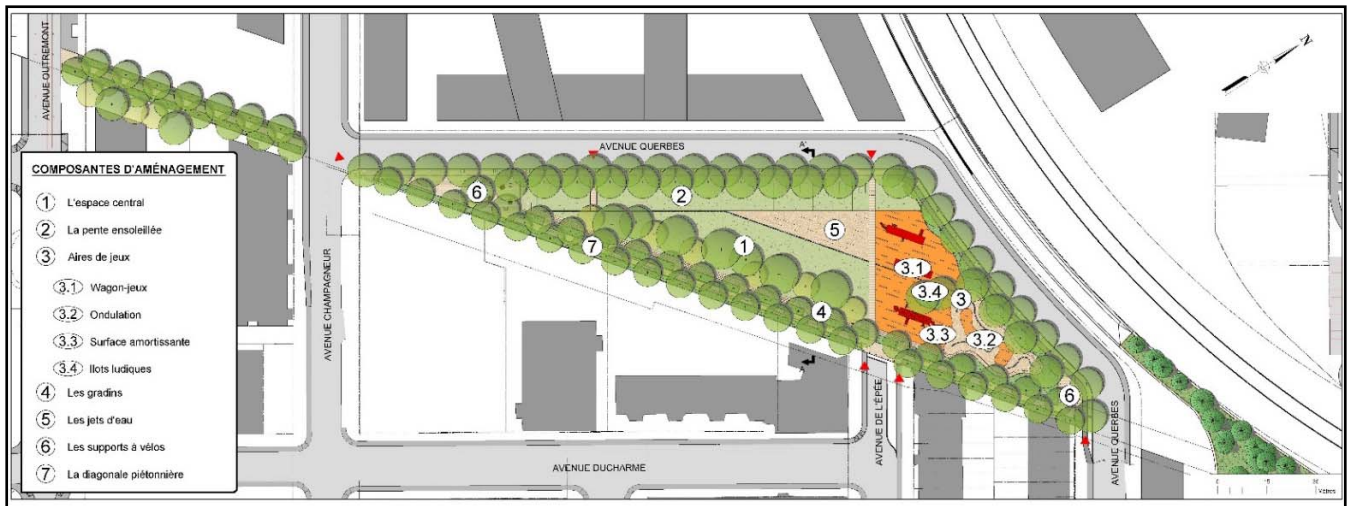


Figure 3 _Plan concept de la proposition A



Figure 4 _Plan concept de la proposition B

Au cours de cette soirée, les professionnels de la Ville de Montréal, accompagnés des consultants chargés de la conception du parc, ont animé la séance d'atelier. L'objectif était de communiquer les grandes intentions d'aménagement de ce nouveau lieu public, mais également de faire participer les citoyens à l'élaboration du design souhaité du futur parc. Les discussions ont notamment permis d'aborder les thématiques suivantes : la programmation et les aires de jeux, la diversité végétale, le mobilier et l'éclairage, etc. Les contributions citoyennes permettront de guider les concepteurs du parc dans l'élaboration d'une proposition d'aménagement finale. Une deuxième activité publique sera organisée à la fin du mois de mai 2017 pour confirmer les attentes citoyennes à l'égard du concept d'aménagement final du parc.

3. Période de questions:

Suivant les présentations, les questions posées par les citoyens ont principalement porté sur les dimensions et la superficie du parc, la diagonale piétonnière, les accès, les trottoirs, les aires de jeux, les aires de détente et l'interface avec les propriétés limitrophes. À cela se sont ajoutées des questions ayant trait à l'aménagement du parc dans son ensemble (types arbres proposés, insertion de l'art public, éclairage et aires de jeux prévues, etc).

Ces questions sont détaillées à l'annexe 1 du présent compte rendu.

4. Synthèse des ateliers :

Étant donné le nombre de participants (25), trois ateliers ont été constitués. Chaque atelier était composé de six à huit citoyens auxquels se sont joints les professionnels de la Ville et de l'arrondissement d'Outremont, de même que les consultants responsables de la conception du parc.

Au terme des 45 minutes allouées aux ateliers, un citoyen rapporteur était invité à résumer les commentaires et attentes de son groupe sur les deux propositions d'aménagement (A et B).

À l'issue des présentations, aucun consensus clair n'a émergé des trois ateliers. Le groupe de l'atelier 1 privilégiait la proposition d'aménagement A, en y apportant quelques éléments de bonification. Le groupe de l'atelier 2, quant à lui, était en faveur de la proposition B, suggérant tout de même des modifications au concept présenté. Finalement, le groupe de l'atelier 3 proposait une combinaison des deux propositions (A et B), en y apportant de nouvelles idées.

L'exercice a toutefois mis en évidence plusieurs préoccupations et propositions partagées par l'ensemble des citoyens :

- Porter une attention particulière à l'interface du parc avec les résidences avoisinantes;
- Préférence pour le caractère naturel des aménagements, abondamment végétalisés;
- Intérêt pour une gestion de l'eau innovante, à l'image des propositions esquissées;
- Préférence pour un dégagement des espaces dédiés au repos, à la détente et à la contemplation (éviter la surcharge d'équipements tels que les passerelles);
- Voir à éloigner les aires de détente des artères véhiculaires et des voies ferroviaires localisées au pourtour immédiat du parc;
- Intérêt de mettre en valeur le passé ferroviaire du site, notamment par l'installation de modules de jeux d'expression contemporaine;
- Préférence pour un parc présentant des dénivelés en raison des perspectives intéressantes qu'une telle conception rend possibles.

Il est à noter que la faisabilité technique et financière de l'ensemble des propositions émises par les citoyens devra être validée par les professionnels de la Ville et leurs consultants avant d'être intégrée à la proposition d'aménagement finale du futur parc.

ATELIER 1

- Préférence majeure pour la proposition d'aménagement A;
- L'aire de jeux devrait être aménagée à l'est du parc puisqu'elle favorise la quiétude pour les résidents à la limite du parc;
- Préférence pour le type de jeux de la proposition d'aménagement A (wagons jeux);
- Préférence pour une surface de jeux en paillis (proposition d'aménagement B);
- Apprécie l'idée d'intégrer le passé ferroviaire à travers les jeux, pourvu que le design des modules de jeux soit plus contemporain;
- Préférence pour un parc aménagé en contrebas (proposition d'aménagement A);
- Apprécie l'aspect des gradins et de la pente douce;
- Mettre en valeur le mur de brique le long de la diagonale piétonnière (pourrait être intégré à la stratégie d'art public par la réalisation d'une murale ou protégé des graffitis par une plantation de vigne);
- Souhaite que les jeux d'eau soient programmés;
- Planter au maximum l'espace disponible entre le trottoir et les résidences et élargir les trottoirs afin que les piétons n'empiètent pas sur les propriétés privées;
- Configurer le trottoir en ligne droite dans la portion allant de l'avenue Querbes à l'entrée du parc;
- Ajouter des bancs dans l'aire de jeux de la proposition d'aménagement A;
- Prévoir des conifères en plus des feuillus proposés;
- Si le jardin de pluie est une composante retenue, y prévoir un éclairage sécuritaire.

ATELIER 2

- Préférence majeure pour la proposition d'aménagement B ;
- Préférence pour une aire de jeux aménagée à l'ouest du site, puisque plus éloignée du chemin de fer et du bruit généré;
- Apprécie l'idée de rappeler le passé ferroviaire du site dans l'aire de jeux, mais souhaite des jeux originaux et au design contemporain;
- Préférence pour que la surface de jeux soit en paillis (proposition d'aménagement B);
- Augmenter le nombre de bancs dans l'espace dédié au jardin de pluie;
- Vérifier la hauteur des passerelles et la calibrer afin d'assurer la sécurité des usagers;
- Apprécie la composition de l'aire libre de la proposition d'aménagement B;
- Apprécie le dégagement de l'aire libre de la proposition d'aménagement A;
- Apprécie le design sinueux des sentiers et l'aspect généralement naturel et verdoyant de la proposition d'aménagement B;
- Apprécie l'écran visuel et sonore que forme le jardin de pluie;
- Remet en question les espaces segmentés en raison du risque qu'ils puissent être moins utilisés (proposition d'aménagement B);
- Élargissement au maximum de la bande piétonne prévue à même la diagonale piétonnière afin de garantir l'intimité des cours arrière résidentielles limitrophes. De la même façon, tenir compte des conditions hivernales dans l'aménagement de la frange « végétale » ou « clôturée » à convenir le long de la diagonale piétonnière;
- Envisager un écran visuel et sonore pour atténuer les impacts liés au passage des trains;
- Porter attention à l'aménagement des gradins de la proposition d'aménagement A afin d'éviter, à cet endroit, l'utilisation de planches à roulettes pouvant créer des nuisances pour le voisinage immédiat du parc;
- Préoccupation qu'une accumulation d'eau puisse provoquer une inondation du garage donnant sur l'avenue De L'Épée, en raison de la pente de l'avenue à cet endroit;
- Vérifier la conformité du trottoir localisé près de l'accès au parc depuis l'avenue De L'Épée, puisqu'une entrée charretière y est située;
- Favoriser la plantation d'arbres fleuris.

ATELIER 3

- Préférence pour une combinaison des propositions d'aménagement A et B plutôt qu'un consensus ou un désaccord envers l'une ou l'autre;
- Préférence pour une surface de jeux en paillis (proposition d'aménagement B);
- Apprécie l'idée de rappeler le passé ferroviaire du site à travers les jeux (proposition d'aménagement A) pourvu que le design des modules soit contemporain et original;
- Prévoir des modules de jeux pour les 8-12 ans;
- Aire de détente à éloigner le plus possible de la rue et des voies ferrées;
- Dégager un espace central afin de favoriser le déroulement d'activités sportives pour les 6-12 ans;
- Préférence pour un parc aménagé en contrebas et appréciation de la dénivellation proposée (proposition d'aménagement A);
- Préférence pour le jardin de pluie de la proposition d'aménagement B. Apprécie les passerelles intégrant des aires de repos, mais préférerait moins de passerelles et qu'elles soient plus larges;
- Les passerelles pourraient être plus basses pour qu'elles servent aussi de bancs;
- Aimerais que le jardin de pluie soit utilisable;
- Apprécie les formes courbes;
- Apprécie le côté paisible du jardin de pluie (proposition d'aménagement B);
- Implanter des poubelles près des rues et non dans le parc;
- Implanter du mobilier amovible pouvant être déplacé;
- Prévoir des modules d'exercice/d'entraînement physique pour adultes;
- Prévoir des trajets plus sinueux pour se déplacer de sous-espace en sous-espace dans le parc.

5. Étapes suivantes :

La Ville de Montréal et l'arrondissement d'Outremont tiennent à remercier l'ensemble des citoyens ayant participé à ce premier atelier. L'exercice se poursuivra par l'organisation d'une soirée d'information présentant la proposition finale d'aménagement intégrant les suggestions et commentaires des citoyens issus de cet atelier (15 mars 2017). Cette soirée se tiendra à la fin du mois de mai 2017. Il importe de rappeler que les modifications suggérées seront intégrées dans la mesure de leur faisabilité technique, et qu'il revient à la Ville et aux concepteurs de statuer sur l'agencement final des composantes du parc.

ANNEXE 1

Questions des citoyens à la suite des présentations de la démarche et des deux propositions d'aménagements.

Question 1 :

Est-ce qu'une clôture sera aménagée le long de la diagonale piétonne entre les propriétés privées et le domaine public? Quel type d'aménagement prévoit-on à cet effet?

R : La Ville rappelle qu'elle est à l'étape conceptuelle du projet. Des solutions quant au traitement de l'interface entre les terrains habités et la diagonale piétonnière sont actuellement à l'étude. Ces aménagements seront développés dans l'optique de préserver l'intimité des cours arrière des habitations qui bordent le parc. Ces solutions seront présentées au mois de mai lors de la soirée de présentation de la proposition d'aménagement finale du parc P-4a.

Question 2 :

Le terrain vacant à l'angle des avenues Champagneur et Querbes sera-t-il aménagé?

R : Ce terrain n'appartient pas à la Ville. La Ville n'a donc aucune emprise sur son développement.

Question 3 :

Quelles seront les dimensions de la diagonale piétonnière?

R : La diagonale mesurera 340 m de long par 6 m de large au minimum (Règlement 06-069).

Question 4 :

Dans l'optique où la diagonale piétonnière serait plantée le long des propriétés privées, avez-vous pris en compte les conditions hivernales dans l'aménagement de cette interface?

R : Cet élément sera pris en compte dans la proposition d'aménagement finale.

Question 5 :

Les dimensions du parc peuvent-elles être divulguées?

R : Les dimensions exactes seront transmises lors de l'atelier (240 m le long de la diagonale, 180 m au nord et 90 m l'est).

Question 6 :

Quel type d'éclairage est prévu pour le parc?

R : La Ville rappelle que le projet a été identifié au Plan de développement durable de la métropole (Montréal durable 2016-2020) comme étant le premier projet phare d'aménagement durable de la Ville de Montréal. De plus, le projet vise l'accréditation LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) qui fixe des critères d'aménagement responsables notamment en matière d'éclairage public, de diminution de la pollution lumineuse sur le domaine public, etc.

Question 7 :

La Ville prévoyait implanter de l'art public à travers l'aménagement des espaces publics du nouveau quartier, qu'en est-il?

R : La Ville prévoit implanter une œuvre d'art structurante sur la place centrale et une composition d'œuvres d'art le long de la diagonale piétonnière. Le choix des artistes se fera par l'intermédiaire d'un concours d'art public qui sera coordonné par le Bureau d'art public de la Ville de Montréal.

Question 8 :

Quels types d'arbres seront plantés dans le parc et le long de la diagonale piétonne?

R : La Ville rappelle que certaines essences d'arbres sont privilégiées pour l'aménagement de l'ensemble du secteur. La Ville décrit l'emplacement des types d'arbres selon les différentes composantes d'aménagement des deux propositions présentées. Les arbres qui longeraient les rues sont le micocoulier, le ginkgo biloba, le chicot du Canada et l'orme. Dans l'espace central, les arbres implantés de façon organique sont le tilleul, l'érable et le chêne.

Question 9 :

La gestion des eaux de pluie en surface répond-elle aux critères de salubrité attendus, particulièrement pour un parc devant accueillir des jeux pour enfants?

R : La Ville souscrita aux bonnes pratiques relativement à la gestion des eaux qui seront présentes dans le parc. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) prescrit à cet effet que l'eau ne doit pas être accumulée plus de 48 heures. Au parc projeté, l'eau sera accumulée durant une période maximale de 24h (récurrence de pluie 50 ans).

ville.montreal.qc.ca/siteoutremont